

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 25116

Numéro SIREN : 481 805 240

Nom ou dénomination : RICHEMONT CAPERAA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt 68299

RICHEMONT CAPERAA AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 80.000 euros
Siège social : 12, rue Portalis, 75008 PARIS
RCS PARIS 481 805 240

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 18 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-huit mai, la SAS VOLENTIS et la SAS DEVELOPPEMENT AUDIT ET CONSEILS, seules associées de la SAS RICHEMONT CAPERAA AUDIT,

1. Ont préalablement exposé ce qui suit :

Compte tenu du contexte, il paraît opportun de décider de nommer M. Vivien MNGOT, responsable de l'activité audit et commissariat aux compte de la société, qui vient d'obtenir son diplôme d'expert-comptable et de s'inscrire à l'ordre des experts-comptables et à la compagnie des commissaires aux comptes, en qualité de Directeur Général de société. Cette fonction sera limitée à la possibilité de signer les rapports de l'activité audit et commissariat aux comptes en qualité de signataire.

2. Ont pris les décisions suivantes :

- **Nomination de M. Vivien MINGOT en qualité de Directeur Général,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

Les associés, décident unanimement, aux conditions prévues par les dispositions statutaires, de nommer, pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Directeur Général de la Société :

Vivien MINGOT, commissaire aux comptes inscrit auprès de la compagnie régionale de Paris,

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le directeur général assumera, sous sa responsabilité, les fonctions de signataire des activités relatives aux commissariat aux comptes, dans exercer de fonction de direction générale de la Société et sans la représenter à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales et statutaire des pouvoirs nécessaires pour agir en qualité de signataire au nom de la Société.

Le Directeur Général ne percevra pas de rémunération pour l'activité de signataire. M. Vivien MINGOT est par ailleurs salarié de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

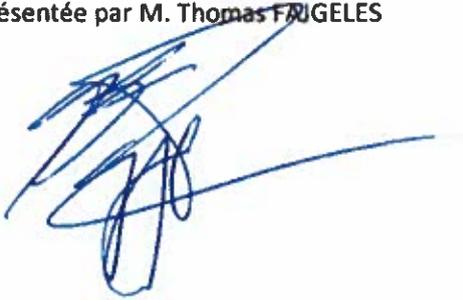
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les deux associées de la société.

SAS VOLENTIS

Président : société HEC

Représentée par M. Thomas FAUGELES



SAS DEVELOPPEMENT AUDIT

Président : société YEC

Représentée par M. Michel BROSSEAU

